



Bulletin de l'Académie de Vaucluse

213^e année académique – Mai 2015 – n° 440

Avignon et Vaucluse, 1789-1799, feuillets révolutionnaires par Alain MAUREAU

XVI. Les débuts difficiles de l'Église gallicane de Vaucluse, d'après une lettre de François Étienne à l'évêque Grégoire (18 nivôse an IV-8 janvier 1796)

Le 26 pluviôse an III (14 février 1795), François Étienne, ancien trinitaire des couvents de Tarascon et de Saint-Remy avant la Révolution, puis, après son acceptation enthousiaste de la Constitution civile du clergé, dont il attend un retour à une mythique Eglise primitive, vicaire à Uzès, enfin curé de Collias, où les paroissiens fidèles à Rome lui mènent la vie dure, sort d'une détention de treize mois dans les geôles uzétiennes du château ducal, car il a obstinément refusé sous la Terreur l'apostasie et l'abandon de ses lettres de prêtrise. Il ne faut pas, en effet, oublier que la Convention, généralement animée par des conceptions anticléricales et le souci de combattre le christianisme, persécute même les jureurs, du moins ceux qui ne consentent pas à la déprêtrisation, quand ce n'est pas à un hyménée béni par les autorités et la société populaire du lieu. Étienne, la porte de sa prison franchie, se réfugie à Avignon dans la maison familiale de la rue du Pont, où il naquit trente et un ans auparavant. Quelques mois plus tard, ayant lu la lettre pastorale, où Grégoire, en compagnie de quatre autres évêques - on les appelle les Réunis - lance un vibrant appel, qui invite les coopérateurs de la défunte Eglise constitutionnelle à regrouper ses *disjecta membra* et à fonder une nouvelle Eglise dénommée gallicane, mais plus que jamais

républicaine et farouchement anti-romaine. Elle se composera, en principe, de prêtres purs de toute abdication. Cependant, on verra que dans la pratique, pour ranimer les paroisses veuves, l'ex-évêque de Blois devra se montrer moins catégorique à l'égard des candidats, comme d'ailleurs Étienne le suggère. Il faudra se contenter d'appliquer aux postulants une distinction subtile entre ceux qui auraient remis leurs lettres de prêtrise et ceux qui se sont bornés à simplement démissionner de leur charge, ces derniers pouvant seuls être jugés dignes de retrouver un poste.

La missive d'Étienne se révèle tout à fait caractéristique du ton geignard qu'adoptent les prêtres rassemblés sous la bannière des Réunis. Ils ne cessent de se plaindre de la concurrence, voire des persécutions qu'ils endurent de la part des réfractaires et de réclamer du gouvernement un soutien plus ferme. Ils manifestent là une certaine naïveté en attendant un appui solide des dirigeants du régime directorial, lesquels, sauf à certains moments de péril les poussant à la détente, se trouvent bien résolus à effacer l'influence traditionnelle des prêtres, insermentés ou « sermentés ». Que peuvent-ils

Suite page 3

ATTENTION : CHANGEMENT DE DATE

RÉUNION DU MERCREDI 13 MAI 2015
17 h 30 – Lycée Frédéric Mistral – Rue d'Annelle - Avignon

Candidatures

Conformément à l'article 3 des statuts de l'Académie, les candidatures suivantes ont été agréées par le Bureau et seront soumises, pour élection, aux membres lors de la réunion mensuelle.

— Madame Eva Teilmann ENGBERG, Vers-Pont-du-Gard, présentée par Madame Geneviève Dewulf, Madame Madeleine Brun et la présidente.

— Monsieur Jean-Claude TOSELLO, Vers-Pont-du-Gard, présenté par Madame Geneviève Dewulf, Madame Madeleine Brun et la présidente.

Communication

Les fouilles du jardin du Palais des papes

par Anne Allimand et Marianne Morvillez

Communication

Le château de Brantes à Sorgues : une terre, une famille, un jardin

par Sophie Bentin et Charles-Hubert de Brantes

Le domaine de Brantes à Sorgues est remarquable par sa continuité, son ancrage à la fois dans une terre et dans une famille, mais aussi par l'attention toute particulière qui a été de tout temps accordé à son jardin.

Si nous trouvons des mentions de ce domaine dès le milieu du XVI^{ème} siècle, c'est en 1619 qu'il est acheté par le florentin Uliviero del Bianco, nom qu'il francise en Olivier de Blanc, arrivé quelques années plus tôt en Avignon dans le sillage de son oncle Bartolomeo del Bianco, pagadour (payeur) des troupes pontificales. Olivier est bien décidé à s'intégrer dans la bonne société avignonnaise. Il épouse une de ses représentantes, Suzanne de Calvet, et le couple élit résidence rue de la Petite-Fusterie dans ce qui deviendra l'Hôtel de Brantes.

Le domaine est encore agrandi par Alexandre de Blanc, financier comme son père Olivier, jusqu'à faire environ 40 ha. Pierre de Blanc, fils d'Alexandre, fait prendre un virage à la famille en acquérant en 1696 le marquisat de Brantes. Désormais la famille de Blanc de Brantes relève de la noblesse fieffée, et peut donc siéger dans le deuxième ordre au sein des Etats du Comtat Venaissin. Pierre confie alors à un avocat avignonnais la rédaction de son Livre de raison. Pierre de Blanc de Brantes ne s'est pas contenté de laisser son nom à son domaine de Sorgues, il en a également modifié le bâti en y ajoutant deux ailes. Le fils de Pierre, Joseph-Ignace, et son épouse Angélique de Caulaincourt font élever le mur qui clôt encore aujourd'hui le jardin, à la manière toscane.

L'histoire du domaine et de la famille connaît un nouveau tournant avec Marc-Louis de Blanc, marquis de Brantes, et la Révolution française.

Esprit ouvert aux idées nouvelles de son temps, il fabrique sa propre montgolfière qu'il fait décoller du domaine de Gentilly, contigu au sien, le 4 avril 1784, une première dans le ciel provençal. Il s'engage dans l'Armée parisienne en 1792 et loue son château de Sorgues en 1793 à la famille van Berchem venue de Suisse, amie du colonel de Polier qui achète alors le château de Roberty au Pontet. La fille de Marc-Louis, Sibylle, épouse en 1809 le général Lacuée, comte de Cessac, gouverneur de l'Ecole Polytechnique et bientôt ministre de l'Administration de la guerre de Napoléon 1^{er}. Le général rachète le domaine de Brantes à son beau-père en 1810, et lui fait connaître une véritable renaissance. Il reconstruit une grande partie du château et plante le parc romantique. Le magnolia bicentenaire date de cette époque.

Après la mort du général en 1841, ses trois enfants vendent le domaine à son régisseur, M. Chabert, qui le revend en 1891 à la famille Le Camus, qui elle-même le revend à la société Péchiney en 1930. M. et Mme Michel de Sorgues rachètent le château et les quinze ha restants en 1936.

M. Louis Sauvage de Brantes, arrière-arrière-petit-fils de Sibylle de Blanc de Brantes, apprend en 1955 que le domaine est encore à la vente. Un accord est conclu en fin d'année et les Michel restent en viager dans une aile du château. Un nouveau vent de renaissance souffle bientôt sur le domaine. Les travaux de rénovation du château durent jusqu'en 1980. Le jardin est dessiné par le paysagiste Mogens Tvede, un élève de l'architecte américain F.L. Wright, comme un prolongement du château et un réceptacle pour les eaux de la Sorgue. Celles-ci coulent dans les trois nouveaux bassins miroirs dès 1959.

Depuis le décès de Louis de Brantes en 1985, son épouse canadienne Madelaine poursuit l'œuvre commencée et, aujourd'hui, leur fils Charles-Hubert et son épouse Marine d'Aboville. Le château est inscrit aux Monuments historiques en 1987, le domaine déclaré ZPPAUP en 1988 et le jardin labellisé remarquable en 2005. Au fil de ces 396 années, hors la parenthèse d'un siècle, se sont dessinés les contours de ce qui peut être appelé le génie d'un lieu, indéfinissable et pourtant bien palpable aux dires de ceux qui passent... et de ceux qui reviennent.

Dans l'assistance

Présents

Mmes S. Bentin, O. Chanchou, A. Chevalier, M. Dalzon, M.-F. Dumont-Heusers, M. Dupire, Y. Feuillas, A. Imbert, M.-L. Imbert, V. Joucla, C. Laguarigue, F. Maynègre, B. Mitchell, F. Moreil, T. Moyne, A. Nitard, L. Perdiguier, M. Perrin, N. Pfligersdorffer, B. Roure, I. Schindler, M.-C. Séguier, C. Varéon.
MM. A. Attia, A. Badier, J. Barruol, C.-H. de Brantes, G. de Camaret, P. Chamerois, M. Falque, P. Fanchini, F. Féraud, B. Gamel-Cazalis, G. Gauthier, A. Goutarel, M. Gromelle, V. Lassalle, A. Layrisse, J.-L. Lunel, J.-M. Mathonière, A. Maureau, M. Maynègre, R. Médous, P. Montagard, R. Nitard, D. Pfligersdorffer, J.-P. Renard, M. Roure, L. Séguier, C. Serres, H. Signore, R. Vettoretti, J. Wieman, G. Zeno.

Excusés

Mmes Mmes G. Dewulf, C. Hugelé, M. Lunel, N. Perret, N. Roux, V. Siaud.
MM. G. Aumas, F. Bouix, F.-X. Carlotti, J.-L. Charvet, A. Dufaut, P. Guérin, P. de Montgolfier, J.-F. de Pins.

XVI. Les débuts difficiles de l'Église gallicane de Vaucluse par Alain MAUREAU - suite

espérer des inventeurs du culte décadaire ou de la théophilanthropie ?

Le tableau que peint Étienne de la situation religieuse à Avignon au début de l'année 1796 semble conforme à une réalité que corroborent des documents puisés à d'autres sources : existence de messes sèches, c'est-à-dire célébrées par des laïques, intransigeance du clergé orthodoxe qui persuadent les fidèles de l'invalidité des sacrements administrés par les constitutionnels et leurs continuateurs, abandon complet du diocèse par l'évêque Rovère qui poursuit, bien loin du service des âmes, une carrière diplomatique, le retour de nombre de confrères à l'Église romaine par une rétractation solennelle et publique. L'ancien trinitaire dit vrai, quand il évoque les mariages des curés jureurs de Saint-Agricol et de Saint-Pierre, respectivement Pinatelly et Rochier, auxquels, en 1791, le vicaire général Malière confia ces deux paroisses, mais il exagère en disant qu'une majorité d'ecclésiastiques ayant prêté serment se trouvent engagés dans des liens conjugaux. Il laisse percer la rivalité qui l'oppose à Meynet, aux titres plus solides que les siens et aux capacités intellectuelles incontestables, lequel préfère continuer à exercer les paisibles fonctions, que lui a conférées Goupilleau, de bibliothécaire et de gestionnaire des tableaux et œuvres d'art confisqués, plutôt que de veiller sur un maigre troupeau. Voici maintenant ce document :

Citoyen évêque,

Votre lettre m'a beaucoup satisfait ; les renseignements relatifs à la religion que vous me demandés donnent de grandes espérances aux bons prêtres religieusement patriotes avec qui je me suis concerté conformément à votre invitation. Le nombre de ceux-ci est petit, vû que la majorité des prêtres sermentés sont mariés. Quant à M. l'évêque, vous devez savoir qu'il est consul français à Lisbonne et qu'il ne s'occupe pas du tout dans ce moment de son diocèse.

Les choses en sont que les églises sont fermées ; qu'elles sont sans pasteur ; qu'elles sont dépouillées, même sans autels. Les sacrements ne sont point administrés, ou s'ils le sont, ce n'est que par des prêtres rebelles qui le font dans la nuit à l'insu de la plus part des municipalités, à ce que je sais ; Nous avons deux églises qui étoient autrefois les principales paroisses de cette ville, S^t Agricol et S^t Pierre qui sont actuellement desservies par des laïques qui font les offices publiquement, ou il y a un concours de peuples infini, et ou se fait la messe qu'on appelle sèche, ou l'on chante grande messe et vêpres, après une lecture expliquée par des dissidens qui l'entendent comme ils la veulent et font tous les jours de nouveaux prosélytes. Ce qu'il y a de plus conséquent, c'est le catéchisme qui font à leur mode, vous sentés combien il serait important pour le gouvernement même d'y surveiller.

Un des plus grands abus, c'est la visite nocturne qui se fait de ces églises tous les jours par une quantité qui

se disent être de cette paroisse ou des prêtres réfractaires se rendent, dit-on, en profitant de la faveur des ténèbres. Les prêtres constitutionnels qui sont appelés quelques fois pour aller baptiser ou administrer les sacrements dans les différentes maisons refusent ou n'osent le faire, n'ayant point de chef, ni protection du gouvernement qui les garantissent de tout.

Il faut que vous sachiez, Citoyen évêque, que depuis la liberté du culte, les prêtres réfractaires, dont la foi est en opposition avec leurs œuvres et qui agissent d'une manière toute opposée aux maximes de l'Évangile, ont abusé de leurs pouvoirs vis-à-vis des fidèles de bonne foi ; ils ont plus fait ; ils ont osé engager des prêtres sermentés à venir aux pieds des autels se rétracter publiquement de leur serment, voulant sans doute par là nous faire plus haïr. Je dirai même nous faire assassiner par une populasse trop crédule, comme nous avons failli l'être il y a trois mois et détruire même la religion et la patrie ; Et pour mieux parvenir à leur but, ils ont eu la témérité [de] prêcher qu'il fallait rebaptiser les enfants depuis 90, bénir de nouveau tous les mariages et s'ils eussent pû faire revivre les morts, après les avoir interrogés ils eussent exigés d'eux une déclaration formelle de ne plus reconnoître leurs pasteurs. Bien plus, ils firent une quantité d'eau bénite dont ils se servoient pour asperger tous les murs des églises, et les cimetières des paroisses. Il y eu même encore quelques uns de ceux-ci qui desservent des petites communes de ces contrées sans avoir fait aucune soumission conformément à la loi.

Ici deux ci-devant jésuites ont fait leur soumission à la municipalité et disent la messe dans une petite église ou le concours du peuple ne peut entrer. Il seroit bien plus descent que ces deux prêtres eussent une des églises de S^t Agricol ou S^t Pierre qui contiendroient chaque au moins quatre mille personnes. Les curés de ces deux églises sont mariés, un 3^e est suspens, je pense, attendu qu'il est convaincu d'avoir jugé à mort...

J'ai fait part de votre lettre, citoyen évêque, au citoyen Meynet, curé de S^t Didier à Avignon, aujourd'hui chargé de la bibliothèque. Nous nous sommes mutuellement félicité de cet heureux présage. Nous avons fait appeler plusieurs de nos confrères, quoique tous abdicateurs, à l'exception des mariés et des apostats ; et nous avons arrêté de vous prier de nous faire passer par la lettre encyclique souscrite par les évêques de France, et la mission convenable à l'effet d'administrer provisoirement le diocèse de Vaucluse. J'attends donc votre réponse au plutôt.

Salut et respect
f. Etienne p^{tre}

Je vous observe que nous ne sommes ici que deux prêtres, citoyen Meynet et moi qui n'ayons abdiqué. Je pense que l'église toujours indulgente envers ses enfans, n'aura pas éloigné de son sanctuaire ceux qui auront

XVI. Les débuts difficiles de l'Église gallicane de Vaucluse par Alain MAUREAU - suite

seulement déclarer abdiquer leurs fonctions sacerdotales ; veuillés nous en instruire. Peut-être vous en avés parlé dans la lettre encyclique. Quant à M. Meynet, il ne parait pas encore disposé à reprendre ses fonctions ; et je ne crois pas qu'il ne le fera qu'autant qui en seroit vivement pressé. Pour moi je vous promets de mettre tous mes soins à l'effet de former un presbytère, sitôt avoir

reçu une reponse. Je vous écrirai de temps en temps si vous le touvés bon.

Sources : Bibliothèque de Port-Royal, gr. 1899 ms (4325). - Alain Maureau, *François Étienne, second évêque constitutionnel d'Avignon, sa vie (1764-1836), son épiscopat (1798-1801), son Église*. 2002, 2 vol.

CARNET DE L'ACADÉMIE

Madame Christine Martella, directrice des Archives départementales de Vaucluse, a été élevée au grade de chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Nous lui adressons nos très vives félicitations.

VIE CULTURELLE

L'association *Orgue en Avignon* présente, dans le cadre du Jour de l'Orgue initié par Orgue en France, samedi 9 Mai, de 21h à minuit, à l'église Saint-Didier d'Avignon, une Nuit de l'orgue, avec les organistes d'Orgue en Avignon : Chantal Lamoureux, Frédéric Barrot, Frédéric Monier, Lucienne Antonini, Luc Antonini et Patrice Lorin, organiste de Saint-Ruf et Régis Foucard, organiste du Pontet. Bach, Rameau, Mozart, Beethoven, Mendelssohn, Liszt, Brahms... sont au programme. Libre participation aux frais

L'Association des amis de l'œuvre de Pierre Boule organisera les 5/6 et 7 juin « une journée Pierre Boule » qui aura lieu à Avignon, au théâtre Golovine, rue Sainte Catherine. L'association a pour but de promouvoir et d'appuyer toute action illustrant la mémoire du romancier, originaire d'Avignon, et l'une de ses missions est le rappel de sa mémoire dans les lieux où il a vécu. Le programme détaillé des conférences, ainsi que les horaires des différentes manifestations, seront prochainement indiqués sur le site www.pierreboule.fr

Don à la bibliothèque de l'Académie

Notre collègue, le père André Chapus, nous a remis l'ouvrage qu'il vient de publier aux Éditions de la Fenestrelle : *Le clergé du Gard de 1789 à 1821*. Nous l'en remercions vivement.

Ouverture de la bibliothèque de l'Académie

Conservée à l'hôtel de l'Académie, 5 rue Galante, elle sera désormais ouverte les 1^{er} et 3^e vendredis, de 14 h à 17 h. Elle sera ouverte le vendredi 1^{er} mai. Notre collègue Jean-Louis Charvet vous y accueillera.

Sortie de l'Académie

Elle aura lieu le samedi 6 juin dans la région de Bollène. Le programme complet en sera donné dans le prochain bulletin. Le déjeuner aura lieu au restaurant la Beaugravière, à Mondragon. Ceux qui désirent y assister

devront en envoyer le montant, 32€ tout compris, par chèque libellé au nom de l'Académie, avant le 1^{er} juin. Pour organiser un covoiturage, nous demandons à ceux qui ont des places dans leur voiture et à ceux qui ne disposent pas de véhicule de se faire connaître au plus tôt par lettre ou par courriel.

Prochaines communications

3 juin : François-Xavier Carlotti : *L'Oratoire à Avignon*.
7 octobre : Alice Colby-Hall : *Guillaume d'Orange, mythe et réalité*.
4 novembre : Françoise Gasparri : *Les crises en*

COTISATION 2015

Provence aux XV^e et XVI^e siècles.

Les cotisations sont dues dès le début de l'année. Nous rappelons que les membres qui ont réglé une cotisation de soutien (minimum 50 euros) reçoivent un reçu de défiscalisation. Nous encourageons donc vivement les membres de notre Académie à profiter de cet avantage pour accomplir un geste de soutien à notre institution, sans majoration de charge financière réelle.

Bulletin par messagerie électronique

(veuillez communiquer votre adresse courriel lors de votre règlement) :

Membre titulaire : 35 euros dont cotisation (17 €) et abonnement au *Bulletin* mensuel et aux *Mémoires* (18 €).
Ménage titulaire : 39 euros dont cotisation (21 €) et abonnement au *Bulletin* mensuel et aux *Mémoires* (18 €).

Bulletin par voie postale :

Membre titulaire : 40 euros dont cotisation (17 €) et abonnement au *Bulletin* mensuel et aux *Mémoires* (23 €).
Ménage titulaire : 44 euros dont cotisation (21 €) et abonnement au *Bulletin* mensuel et aux *Mémoires* (23 €).

BULLETIN DE L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE. Périodicité : 9 n^{os}/an.
Académie de Vaucluse. Fondée le 20 juillet 1801. Déclarée d'utilité publique par décret du 7 mai 1919. Habilitée à recevoir dons et legs en exonération de droits de succession. Adresse postale : Hôtel Salvati-Palasse, 5 rue Galante, 84000 Avignon. **Directrice de la publication** : M^{me} Françoise de Forbin. **Gérant de la publication** : M. Robert Nitard. Dépôt légal : 1993. n° 14.0024. I ISSN : 1148-6554. Impression : Imprimerie de l'Ouvèze, ZI du Fournal, 84700 Sorgues.
secretariat@academiedevaucluse.fr